

Étude de création et modification des secteurs de fréquentation

- ❑ L'étude prend en considération:
 - ❑ La répartition des élèves sur le territoire;
 - ❑ La croissance prévue;
 - ❑ Le développement résidentiel;
 - ❑ Le développement du réseau de transport;
 - ❑ Le transport scolaire;
 - ❑ L'accès aux programmes scolaires et aux services;
 - ❑ Le degré d'utilisation des écoles;
 - ❑ La construction anticipée ou prévue de nouvelles écoles.

- ❑ La gestion doit présenter un rapport et des recommandations au Conseil pour modifier les secteurs de fréquentation d'une ou plusieurs écoles.

